



CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP (CCPH)
Rapport d'activités 2024

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le CCPH a établi son rapport d'activités annuel

Le CCPH rend des avis au Collège communal sur toutes les questions d'ordre éthique, social, économique, sanitaire, culturel, pédagogique, juridique, de sécurité et d'environnement qui, sur le plan communal, les concernent directement ou indirectement. Il a pour objectif de mener la lutte contre les discriminations au sein de la Ville de manière concertée avec le réseau associatif et de manière transversale avec les autres services de l'administration.

1. Séances plénières et bureaux :

8 réunions annuelles ont été organisées, déclinées en :

- 4 séances plénières
- 4 séances de bureau préparatoires

2. Groupes de travail

Plusieurs groupes de travail sont définis au sein du CCPH (sensibilisation, santé, communication, mobilité).

GT MOBILITE : Cette année encore c'est le groupe « mobilité » qui a été le plus souvent sollicité .

La RCA a sollicité ce Gt pour examiner les emplacements de parking (nombre et situation).

Le CCPH a été sollicité dans la mise en œuvre du vade mecum « Pour l'organisation inclusive d'évènements »

3. Avis

Suite à la demande de la RCA, 7 avis ont été travaillé en 2023 et remis au Collège au début de cette année 2024.

4. Invité.e.s

La plénière accueille tout au long de l'année des invité.e.s expert.e.s des champs spécifiques de l'inclusion.

- Gauthier SAELENS : Le directeur des VIVIERS est venu présenter les dispositions du nouvel hôpital en termes d'accueil des personnes en situation de handicap
- Michel Tilquin : conseiller en mobilité à la TEC

5. Conseil Communal Citoyen

En tant que Conseil Consultatif des Personnes en situation de handicap, la question porte sur les conditions d'accès, au sens large, au dispositif qui sera mis en place lors des scrutins de mai et octobre .

6. BIG FIGHTS – Mois de l'Inclusion

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations la Ville, via son Echevinat de l'Egalité des Chances lance les Big Fights, 5 combats autour de 5 dates phares pour réduire les inégalités et les violences au sein de la cité. Le CCPH et les associations qui le composent sont des partenaires privilégiés de la Lutte contre les discriminations faites aux personnes en situation de handicap. Le CCPH est un des moteurs du mois de l'Inclusion, mois durant lequel la Ville met en avant les initiatives inclusives qui se déroulent autour du 3 décembre.

7. Autres activités

Depuis plusieurs années, le CCPH dispose d'un espace de visibilité lors des journées des Personnes Extraordinaires via le stand Egalité des Chances.

Le CCPH et le service Egalité des Chances ont porté le dossier d'installation d'une toilette PMR à l'avenue de la Crèche.

LABEL HANDICITY : la Ville de Charleroi a obtenu le label par Essenca pour une Ville Inclusive. Le travail en étroite collaboration avec le CCPH est une pierre angulaire de l'obtention du label.

En conclusion, le CCPH reste un interlocuteur privilégié dans le cadre de la mise en œuvre d'une Ville Inclusive. Les points d'attention sont l'accessibilité des bâtiments et lieux publics et l'inclusion d'une manière générale, notamment en ce qui concerne les enfants.